

parvenir à des bases de plus en plus fiables pour les prises de décisions adéquates. les productions périodiques y afférentes sont recueillies, consolidées et transmises à l'administration centrale, par un bureau spécialisé de la direction régionale. Après les efforts d'organisation entrepris en 1995 et 1996, les résultats du recouvrement sont aujourd'hui disponibles 20 jours après la fin de chaque mois.

Dans moins de trois ans, l'essentiel du système d'informations concernant toutes les activités du fisc, sera entièrement automatisé.

L'isolement de l'administration, évoqué par le rapport, tend à se dissiper compte tenu des dispositifs mis en place, notamment en conformité des recommandations, mises progressivement en application, du comité interministériel institué par décision du chef du gouvernement à la suite des journées sur la fiscalité et les moyens d'améliorer le recouvrement de l'impôt du 08 et 09 avril 1996. Le cercle des partenaires du fisc s'est élargi à plusieurs institutions dont l'assurance, voire l'engagement aux côtés des services, sera d'un apport significatif.

2-Absence de normes et de coefficients, contrôle sur place insuffisant

Un guide du vérificateur a été diffusé en 1995 de même qu'une brochure de références.

Des circulaires et notes méthodologiques traitant de l'intensification du contrôle fiscal, d'une manière générale, et des valeurs en matière de fiscalité immobilière, en particulier, ont été diffusées en novembre 1993, décembre 1994, avril 1995 et août 1996.

Les résultats du contrôle sur place, au titre des quatre dernières années, s'établissent comme suit :

Année	Nombre d'agents vérificateurs	Nombre d'affaires vérifiées	Résultats en MDA (droits+pénalités)
1992	559	799	885
1993	500	865	1420
1994	624	1039	2690
1995	592	1559	6017

Les résultats obtenus accusent une nette amélioration d'une année sur l'autre due à une meilleure rentabilité des missions de vérification, même si de nombreuses affaires contrôlées génèrent, effectivement, un contentieux ; car de manière quasi systématique les contribuables pensent y voire un moyen de retarder le paiement des droits mis à leur charge.

3-Fraudes diverses sur la TVA, augmentation de la part TVA import en 1994

La mise en place de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), élément important de la réforme fiscale, a connu moins de difficultés qu'il n'était craint au début de son application, compte tenu de l'environnement économique et des pratiques commerciales du pays. Le passage de la TUPG à la TVA n'a été marqué par aucun fléchissement des recettes, bien au contraire.

Comme la Cour l'a souligné, outre les moyens habituels de fraude, son champ restreint, les exonérations et autres franchises accordées par la loi constituent une source supplémentaire importante de fraude.

Etendue progressivement à d'autres secteurs, son application est en voie d'être maîtrisée en rappelant régulièrement les redevables à leurs obligations et par l'existence de mesures dissuasives